

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril 2024, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	19
Présents :	17
Représentés :	1
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Marianne LAVAUD, Jean-François LEBLANC, Gérard GASNIER, Christophe SIMARD, Lydie MANUS, Jessy VERESSE, Laure CORGNE, Isabelle TARNAUD, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU, Stéphanie DENIS, Philippe DUFOUR, Patricia VIGNALS.

Absents excusés :

Christelle DUBLANCHE, procuration à Isabelle TARNAUD
Christophe MATTANA,

Secrétaire de séance : Patrick ROBERT

Ouverture de la séance à 19h05

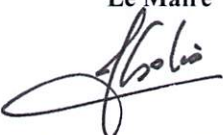
Participation aux séjours de vacances au Centre Adrien Roches à MESCHERS

Dans le cadre de sa politique de soutien à la jeunesse, le Département de la Haute-Vienne a reconduit son soutien aux familles dont les enfants partent en séjour au centre de vacances Adrien Roche de MESCHERS. La participation financière du Département est conditionnée à la participation de la commune de résidence des familles dont les enfants partent en séjour à Meschers.
Madame Le Maire propose de maintenir le montant de l'aide au même niveau que celui de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- maintient le montant de l'aide communale à 36 € / séjour/enfant,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 05/04/ 2024

Le Maire


Jany-Claude SOLIS



Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20240404-2024-17-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024